

INSTRUCTION DE DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE**Conseil d'administration du 14/12/2023**

Avis du comptable sur la demande : FAVORABLE

Nom du débiteur	T. F.		
Statut du débiteur	Eleve fonctionnaire stagiaire en rupture d'engagement décennal		
Montant de la créance	Montant initial	37 211.90 €	
	Reste à recouvrer	37 211.90 €	
Objet de la créance	Remboursement traitements perçus scolarité : 01/09/12-31/08/17- rupture engagement décennal - art 3 arrêté 06/06/14(PJ) - 37211,90euros(62019,83*72/120)-courrier du 31/05/2021		
Motif de la demande de remise gracieuse et proposition ordonnateur	<u>Motif de la demande</u> : Situation médicale difficile Difficultés sociales et financières		
	<u>Scolarité</u> : Département des sciences humaines de 2012 à 2017 <u>Situation actuelle</u> : Sans emploi <u>Instruction du dossier</u> : Notification de rupture le 15/02/2021 Motif : Absence de réponse à l'enquête annuelle de suivi de l'engagement décennal Relances le 13/04/2021, le 31/05/2021 Transmission à la DAF le 29/06/2021 pour émission d'un titre de recettes Demande de dispense totale le 18/10/2022 Avis de la commission de suivi de l'engagement décennal du 08/11/2022 : dispense totale Avis Président Favorable		
Exercice d'origine	2021		
Titre de recette	1092		
Compte de tiers	463		
Observations relatives au recouvrement	31/08/2021	Rappel	Revenu destinataire inconnu à l'adresse
	30/09/2021	Dernier avis avant poursuite	
	16/09/2021	Relance par mail	
	10/01/2022	SATD n°3-2022 bancaire	Fonds insuffisants : saisie inopérante
	05/05/2022	SATD N°8-2022 bancaire	Fonds insuffisant = Solde de 447,14 X € inférieur

			au SBI
	17/05/2022	DR	(Sans adresse, un mail et un tél)
	17/05/2022	Le dossier est confié à Maitre Thérèse Yanan suite à recouvrement amiable sans suite	Commandement de payer
	23/06/2022	Courrier de suspension de poursuite auprès de Maitre Thérèse Yanan	
	10/10/2022	Transmission demande d'une dispense de remboursement via une demande de sa mère	Empêchement d'agir du fait de la situation difficile de l'agent
	03/11/2022	Transmission de la demande et PJ via we-tranfert au cabinet	
	23/03/2023	Le cabinet est en attente d'une reformulation du courrier avec "une demande de remise gracieuse"	